LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au premier ministre. Il a dit qu'une fois de plus, il soulèvera la question de la pollution de l'environnement au cours de son prochain sommet avec le président des États-Unis.

Le Saint-Laurent, la voie maritime et le lac Ontario sont gravement pollués par des contaminants dont 90 p. 100 viennent des États-Unis.

Puisque nous avons déjà conclu un accord sur la qualité des eaux avec Washington, est-ce que le premier ministre peut nous donner l'assurance que non seulement le problème des déchets toxiques déversés dans le lac Ontario et le Saint-Laurent sera inscrit à l'ordre du jour du sommet, mais que nous exigerons aussi des mesures concrètes de la part des États-Unis dans ce domaine?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les trois questions du chef du NPD étaient plutôt curieuses, mais la dernière frise le bizarre. En effet, le Canada et les États-Unis ont terminé leurs négociations visant la conclusion d'un nouvel accord sur la qualité des eaux des Grands Lacs. Il y a à peine quelques mois que j'ai signé le nouvel accord, au nom du Canada, à Toledo, tandis que Lee Thomas le signait au nom des États-Unis.

Tout le monde, y compris Great Lakes United, qui est probablement le groupe le plus actif en matière d'environnement dans ce domaine, s'accorde pour dire que cet accord est très supérieur à toutes les autres ententes négociées par les gouvernements précédents.

En même temps, au nom du gouvernement du Canada et avec la pleine collaboration de mes collègues du Cabinet et du premier ministre, je suis en train de négocier avec mon homologue québécois un accord sur le Saint-Laurent, qui fait partie intégrante du système des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

L'IMMIGRATION

LE CAS D'UN TERRORISTE—LE RETARD DANS LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE D'EXPULSION

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, les représentants du ministre ont demandé au président d'enquête dans le cas de la demande d'expulsion touchant Muhammad Issa Mohammad un nouveau délai et ce, 10 mois après que le gouvernement a pris la décision d'entamer la procédure.

Les fonctionnaires ont déclaré qu'ils n'avaient pas réussi à obtenir copie du pardon accordé par le gouvernement grec. Eh bien, j'ai obtenu ce matin copie du pardon avec traduction certifiée des employés de l'ambassade grecque qui m'ont dit que les représentants du gouvernement n'en avaient pas encore demandé une copie.

Questions orales

Le ministre peut-il expliquer les retards inexcusables dans le traitement de ce cas important?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est évident que le gouvernement, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration décide procéder le plus rapidement possible avec ce cas. Cependant, hier, lors de la présentation des témoins, l'arbitre a exigé que les témoins qui devaient être entendus ne le soient pas, mais plutôt que d'autres témoins soient entendus, pour lesquels le ministère n'avait pas été préparé. C'est simplement la raison pour laquelle la cause n'a pas été entendue et reportée encore une fois, parce que les témoins prévus n'ont pas été ceux qui devaient être entendus par la cour hier.

[Traduction]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, la réponse du ministre n'est pas satisfaisante. Le gouvernement n'a pas réussi à refouler M. Mohammad en Espagne. Il n'a pas réussi à l'arrêter à l'aéroport de Toronto. Il a bousillé une tentative de le faire sortir en douce du Canada le mois dernier. Il a prouvé qu'il n'est même pas capable de mener à bien une procédure d'expulsion.

Comment les Canadiens peuvent-ils espérer que le gouvernement soit capable d'assumer ses responsabilités en matière d'immigration?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que, encore une fois, le gouvernement se doit de suivre un système qu'il n'a pas mis en place, qui n'est pas parfait, loin de là, et surtout un système, lorsque nous désirons le corriger, qui est systématiquement bloqué par le parti libéral, depuis six mois. Je pense que, encore une fois, c'est une honte de voir que dans un système comme celui de l'immigration, qui a été laissé dans un piteux état, on soit incapable d'avoir la collaboration non seulement des députés et du chef de l'opposition, mais des sénateurs qui s'amusent à dire: Cela va prendre encore des mois avant d'avoir les projets de loi.

ON DEMANDE SI LE MINISTRE EST PRÊT À CONSULTER LE BARREAU CANADIEN ET LE SÉNAT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre reconnaît lui-même que le Canada a besoin d'une loi fonctionnelle pour réglementer l'entrée des réfugiés au Canada. Le projet de loi C-55 n'est pas cette loi fonctionnelle. Au contraire, le projet de loi C-55 a paralysé notre système, créé des retards tels que n'importe quelle autre loi ne pourrait plus fonctionner.

Le ministre est-il prêt à consulter le Barreau canadien et le Sénat, de manière à amender le projet de loi C-55, qui doit se conformer à la décision de la Cour suprême, il y a trois ans, celle qui réclame la tenue d'audiences pour chaque personne qui demande à obtenir le statut de réfugié?